



PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES  
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA  
VILLE DE CONTRECOEUR

**2020-2030**

**Juillet 2021**

# Plan d'action de réduction des émissions de GES 2020-2030 de la Ville de Contrecoeur

Ce plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Ville de Contrecoeur a été préparé dans le cadre du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) mis en œuvre par la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Ce plan d'action a été réalisé suite à la réalisation de l'inventaire des émissions de GES de la Ville de Contrecoeur pour l'année 2019. Les réductions d'émissions de GES découlant des actions à mettre en œuvre au cours de la période 2020-2030 par la Ville pour le secteur corporatif et le secteur de la collectivité s'élèvent à 104 et à 90 231 tonnes de CO<sub>2</sub>éq respectivement. Ces réductions représentent 31,5 % et 4,2 % des émissions de la Ville par rapport à 2019.

Préparé par :

*Maude Charbonneau*

Maude Charbonneau, CPI  
*Enviro-accès inc.*

Révisé par :

Vickie-Lisa Angers, ing. jr, M.Env.  
*Enviro-accès inc.*



5000 Rte Marie-Victorin  
Contrecoeur (Québec) J0L 1C0  
Tél. : (450) 587-5901  
[www.ville.contrecoeur.qc.ca](http://www.ville.contrecoeur.qc.ca)



Enviro-accès  
Experts GES

268, rue Aberdeen, Bureau 204  
Sherbrooke QC J1H 1W5  
Tél. : (819) 823-2230  
[www.enviroaccess.ca](http://www.enviroaccess.ca)

## SOMMAIRE

La MRC de Marguerite-D'Youville, dont fait partie la Ville de Contrecoeur, bénéficie d'une excellente réputation en ce qui concerne la qualité de son milieu de vie et désire maintenir ce niveau afin de permettre aux générations futures d'en profiter également. Dans cette optique, la Ville de Contrecoeur désire continuer de faire sa part dans la lutte contre les changements climatiques. Afin d'établir un processus de gestion de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) qui lui est propre, la Ville avait réalisé, en 2009, un inventaire des émissions de gaz à effet de serre suivi d'un plan d'action dans le cadre de la phase 1 du Programme Climat Municipalités. Depuis la fermeture du programme, la MRC de Marguerite-D'Youville est devenue un « Partenaire dans la protection du climat (PPC) » auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Cette collaboration avec la FCM a permis à la Ville de Contrecoeur de réaliser un second inventaire de ses émissions de GES pour l'année 2019. Dans le cadre du programme, la Ville doit maintenant établir une cible de réduction de ses émissions de GES et élaborer un plan d'action pour un horizon de 10 ans, soit 2020 à 2030. L'équipe d'Enviro-accès a été mandatée afin de préparer ce plan d'action.

Les réductions d'émissions de GES découlant des actions à mettre en œuvre au cours de la période 2020-2030 par la Ville pour le secteur corporatif et le secteur de la collectivité s'élèvent à 104 et à 90 231 tonnes de CO<sub>2</sub>éq respectivement. Ces réductions représentent 31,5 % et 4,2 % des émissions de la Ville par rapport à 2019.

# TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction .....	1
2	Description du territoire.....	1
3	Résumé de l'inventaire.....	2
4	Objectif de réduction .....	2
5	Actions de réduction .....	3
6	Actions de compensation.....	20
7	Synthèse des coûts-bénéfices.....	21
8	Mise en œuvre et suivi du plan d'action .....	24
9	Conclusion .....	24
	Bibliographie.....	25

## LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1: Résumé de l'inventaire GES 2019 de la Ville de Contrecoeur .....	2
Tableau 2: Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre du plan d'action.....	3
Tableau 3: Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre du plan d'action en excluant les industries .....	3
Tableau 3: Sommaires de réductions d'émissions de GES par objectif.....	4
Tableau 4: Sommaire des coûts-bénéfices pour chacune des actions.....	22
Tableau 5 : Sommaire des investissements et économies .....	24

## LISTE DE FIGURES

Figure 1: Utilisation du sol dans la Ville de Contrecoeur en 2019 (Observatoire Grand Montréal, 2019).....	1
--	---

# DÉFINITIONS ET ACRONYMES

Année de référence	Période historique spécifiée pour comparer les émissions ou les retraits de GES ou d'autres informations relatives aux GES au cours du temps
CO <sub>2</sub> éq	Dioxyde de carbone équivalent ; unité permettant de comparer l'impact au niveau des changements climatiques d'un GES à celui du dioxyde de carbone
Émissions directes	Émission de GES de sources de gaz à effet de serre appartenant ou étant sous le contrôle de l'organisme
Émissions à énergie indirecte	Émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par l'organisme
Autres émissions indirectes	Émission de GES, autre que les émissions de GES à énergie indirecte, qui est une conséquence des activités d'un organisme, mais qui provient de sources de gaz à effet de serre appartenant à/ou contrôlées par d'autres organismes
ISO 14064-1:2006	Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration émissions et des suppression de gaz à effet de serre
GES	Gaz à effet de serre ; Les GES visés dans le cadre du protocole de Kyoto sont le CO <sub>2</sub> , le CH <sub>4</sub> , le N <sub>2</sub> O, le SF <sub>6</sub> , les PFC et les HFC
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
PRG	Potentiel de réchauffement global ; capacité du gaz à retenir la chaleur dans l'atmosphère, en prenant comme référence le CO <sub>2</sub>
t	Tonne

## 1 Introduction

La MRC de Marguerite-D'Youville et ses municipalités bénéficient d'une excellente réputation en ce qui concerne la qualité de leur milieu de vie et désirent maintenir ce niveau afin de permettre aux générations futures d'en profiter également. Dans cette optique, la MRC et ses municipalités désirent continuer de faire leur part dans la lutte aux changements climatiques.

La MRC de Marguerite-D'Youville est devenue un « Partenaire dans la protection du climat (PPC) » auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Cette collaboration avec la FCM a permis à la MRC et aux municipalités la constituant de réaliser l'inventaire de leurs émissions de GES. Dans le cadre du programme, la MRC et les municipalités doivent maintenant établir leur cible de réduction de leurs émissions de GES et élaborer un plan d'action. L'équipe d'Enviro-accès a été mandatée afin de préparer ce plan d'action.

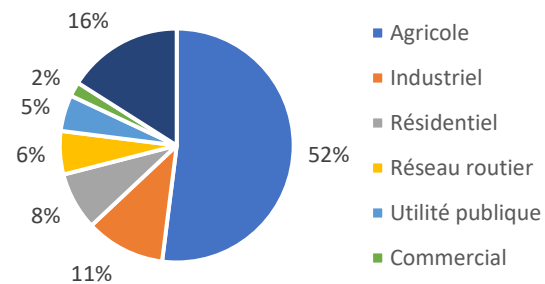
Le plan d'action pour la Ville de Contrecoeur visant la réduction d'émission de GES, ci-présent, a été réalisé à partir de l'inventaire 2019 de la Ville, qui constitue également l'année à partir de laquelle les réductions sont calculées. Les actions seront mises en œuvre pour la période 2020-2030.

## 2 Description du territoire

La MRC de Marguerite-D'Youville est l'une des municipalités régionales de comté composant la Couronne Sud de la Communauté Métropolitaine de Montréal. Son territoire, qui couvre une superficie totale de 405,9 km<sup>2</sup>, est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent. Sa position géographique lui confère un avantage pour les échanges avec la Métropole, mais également pour les activités plus rurales telles que l'agriculture.

La Ville de Contrecoeur est la ville la plus au Nord dans la MRC de Marguerite-D'Youville. Elle est

également celle possédant la plus longue rive sur le fleuve du Saint-Laurent. Sa superficie terrestre est de 62,6 km<sup>2</sup> dont un peu plus de la moitié est dédié à l'agriculture. Comme l'illustre la figure 1, le secteur résidentiel occupe 8 % du territoire, alors que le secteur industriel recouvre 11 %. La Ville de Contrecoeur abrite le plus grand parc industriel de la MRC de Marguerite-D'Youville. Cela se reflète dans les types d'emplois offerts sur le territoire qui sont majoritairement en fabrication. Parmi les entreprises importantes établies à Contrecoeur, on compte ArcelorMittal et Air Liquide Canada.



**Figure 1: Utilisation du sol dans la Ville de Contrecoeur en 2019 (Observatoire Grand Montréal, 2019)**

La Ville de Contrecoeur est déjà impliquée dans la lutte contre les changements climatiques, notamment dans le secteur des transports. En effet, la Municipalité est desservie par un service d'autobus et offre l'accès à 4 bornes de recharge pour les voitures électriques. De plus, la piste cyclable « La route verte » qui longe le fleuve Saint-Laurent traverse en grande partie la Ville, offrant ainsi la possibilité aux citoyens de pratiquer le transport actif. De plus, le site internet de la Ville contient beaucoup d'information en matière d'environnement, notamment sur les programmes et subventions en lien avec l'environnement, incitant les citoyens à adopter de meilleures habitudes.

### 3 Résumé de l'inventaire

Le total des émissions de GES découlant des activités corporatives de la Ville de Contrecoeur s'élève à 329 tonnes de CO<sub>2</sub>éq pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019, tandis que le total pour la collectivité s'élève à 2 162 407 tonnes de CO<sub>2</sub>éq pour la même période.

Les sources d'émission ayant produit le plus de GES en 2019 pour les secteurs corporatif et de la collectivité sont respectivement la consommation de carburants fossiles dans les bâtiments municipaux et la consommation énergétique du secteur industriel avec un total de 214 tCO<sub>2</sub>éq et 2 107 892 tCO<sub>2</sub>éq. Le tableau ci-dessous présente de détail des émissions par catégorie.

**Tableau 1: Résumé de l'inventaire GES 2019 de la Ville de Contrecoeur**

Sources	2019
<b>ÉMISSIONS CORPORATIVES (tCO<sub>2</sub>éq)</b>	<b>329</b>
Bâtiments et autres installations	214
Éclairage public	0,4
Système de traitement des eaux usées	1,2
Véhicules et équipements motorisés	104
<i>Flotte de la ville</i>	65
<i>Sous-Traitants</i>	39
Réfrigérants	10
<b>ÉMISSIONS COLLECTIVES (tCO<sub>2</sub>éq)</b>	<b>2 162 407</b>
Résidentiel	200
Commercial et institutionnel	1 864
Industriel	2 107 892
Transport	39 836
Enfouissement	445
Traitement des eaux usées	226
Compostage	100
Émissions fugitives	11 843
<b>Total absolu</b>	<b>2 162 417</b>

Pour plus de détails concernant l'inventaire, voir le rapport d'inventaire « Inventaire GES\_Contrecoeur 2019\_v.finale » et le chiffrier correspondant « Inventaire\_GES Contrecoeur 2019\_v.rapport ».

### 4 Objectif de réduction

La Ville de Contrecoeur s'est donné comme objectif de réduire ses émissions de GES de 31,5 % pour le secteur corporatif et 4,2 % pour le secteur de la collectivité d'ici 2030, par rapport à ses émissions de 2019. Pour arriver à atteindre ces objectifs, la Ville s'est dotée d'actions ambitieuses visant à réduire la quantité de carburant consommée par les véhicules et les bâtiments tant au niveau corporatif que collectif. De plus, de concert avec la MRC, la Ville a établi un objectif de réduction de la consommation énergétique pour le secteur industriel. Le tableau ci-dessous présente le sommaire des réductions d'émissions de GES attendues d'ici 2030 pour le secteur corporatif, de la collectivité et le total pour la Ville de Contrecoeur.

**Tableau 2: Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre du plan d'action**

Secteur	Émissions en 2019 (tCO <sub>2</sub> éq)	Réductions visées (tCO <sub>2</sub> éq)	Pourcentage de réduction par rapport à 2019
Corporatif	329	104	31,5%
Collectivité	2 162 407	90 231	4,2%
Total	2 162 417	90 335	4,2%

*\*Les émissions quantifiées pour le secteur corporatif sont intrinsèquement incluses au secteur commercial (bâtiments et éclairage public) et au secteur du transport (parc des véhicules municipaux), à l'exception des réfrigérants. Cette source d'émission a donc été ajoutée au total du secteur de la collectivité.*

Puisque les industries émettent plus de 97 % des émissions GES de la collectivité, les réductions de GES ont également été calculées en excluant ces dernières afin d'avoir une vision plus précise de l'impact des actions sur les autres sphères de la collectivité. Le sommaire de ces réductions est présenté au tableau suivant.

**Tableau 3: Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre du plan d'action en excluant les industries**

Secteur	Émissions en 2019 (tCO <sub>2</sub> éq)	Réductions visées (tCO <sub>2</sub> éq)	Pourcentage de réduction par rapport à 2019
Corporatif	329	104	31,5%
Collectivité	54 515	7 395	13,6%
Total	54 525	7 498	13,8%

## 5 Actions de réduction

Les actions visant la réduction des émissions de GES s'articulent autour de dix objectifs spécifiques à la Ville et de quatre objectifs orchestrés par la MRC de Marguerite D'Youville. Chacun des objectifs est supporté par une ou plusieurs actions. Ces actions s'ajoutent à celles déjà mises en place par la Ville, dont les réductions ont pu être constatées lors de la quantification des GES dans l'inventaire, et se présentent comme la continuité des efforts réalisés pour la lutte contre les changements climatiques. La section suivante présente les réductions d'émissions de GES estimées pour chacun des objectifs et le tableau 3 présente le sommaire des réductions pour chaque objectif.

Les réductions d'émissions sont catégorisées selon leur appartenance, soit l'inventaire corporatif ou de la collectivité. Il est à noter que les réductions d'émissions pour l'objectif 4 n'ont pas été incluses au total puisque les émissions issues des matières résiduelles municipales n'ont pas été quantifiées dans l'inventaire.

En plus des réductions des émissions de GES, le plan d'action inclut l'estimation des économies annuelles pour la Ville ou pour les citoyens, qui pourraient être réalisées par la mise en œuvre du plan d'action. Celles-ci sont comparées aux investissements prévus à la section 7.

Pour plus de détails concernant les données et les calculs utilisés pour l'élaboration du plan d'action, voir le chiffrer correspondant « Plan d'action Contrecoeur\_v.rapport ».



**Tableau 4: Sommaires de réductions d'émissions de GES par objectif**

		Secteur	Catégorie	Réductions (tCO <sub>2</sub> éq)	Pourcentage des réductions
<b>Secteur corporatif</b>					
Objectif 1	Réduire la consommation de carburant attribuable aux véhicules municipaux	Corporatif	Équipements motorisés municipaux	22,4	6,80%
Objectif 2	Réduire les émissions dues à la consommation énergétique des bâtiments et installations municipales	Corporatif	Bâtiments municipaux et autres installations	81,0	24,63%
Objectif 3	Réduire les émissions dues à la consommation d'eau	Corporatif	Usine d'épuration	0,2	0,07%
Objectif 4	Réduire la quantité de matières résiduelles générées par la ville	Corporatif	Autres Catégories	1,4	0,43%
<b>Sommes des potentiels de réduction</b>				<b>103,6</b>	<b>31,5%</b>
<b>Sommes des potentiels de réduction exclus</b>				<b>1,4</b>	<b>0,43%</b>
<b>Secteur de la collectivité</b>					
Objectif 5	Réduire les émissions issues de l'usage de voitures	Collectivité	Transport collectivité	6 265,9	0,29%
Objectif 6	Améliorer le système de transport collectif	Collectivité	Transport collectivité	774,2	0,04%
Objectif 7	Diminuer la consommation énergétique des bâtiments de la collectivité (résidentiel)	Collectivité	Résidentiel	32,1	0,001%
Objectif 8	Diminuer la consommation énergétique des bâtiments de la collectivité (commercial et institutionnel)	Collectivité	Commercial et institutionnel	71,5	0,003%
Objectif 9	Diminuer la consommation énergétique des bâtiments de la collectivité (industriel)	Collectivité	Industriel	82 699,4	3,82%
Objectif 10	Encourager des pratiques respectueuses de l'environnement	Collectivité	Autres Catégories	77,9	0,004%
<b>Sommes des potentiels de réduction</b>				<b>89 921,0</b>	<b>4,2%</b>
<b>Sommes des potentiels de réduction exclus</b>				<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Secteur de la collectivité (provenant de la MRC)</b>					
MRC5	Encourager, par le biais de subventions et de sensibilisation, les initiatives de réduction des GES auprès des citoyens	Collectivité	Autres Catégories	77,9	0,004%

MRC6	Promouvoir un programme inspiré de l'ancien programme «Changez d'air»	Collectivité	Résidentiel	33,1	0,002%
MRC8	Promouvoir la réduction et le tri des matières résiduelles à plus grande échelle	Collectivité	Matières résiduelles	61,9	0,003%
MRC9	Mettre en place des mesures de sensibilisation aux émissions de GES dues à la combustion de carburant	Collectivité	Transport collectivité	137,5	0,006%
<b>Sommes des potentiels de réduction</b>				<b>310,5</b>	<b>0,014%</b>
<b>Sommes des potentiels de réduction exclus</b>				<b>0</b>	<b>0%</b>

Note : Les réductions d'émissions de GES de l'objectif 4 ne sont pas incluses au total car ces émissions ne sont pas quantifiées dans l'inventaire.

## Objectif 1 : Réduire la consommation de carburant attribuable aux véhicules municipaux



Secteur

Corporatif



Catégorie

Équipements motorisés municipaux



Réductions d'émissions de GES annuelles

22,4 tCO<sub>2</sub>éq



Investissement (2020-2030)

215 000 \$



Économies annuelles (\$/an)

11 069 \$



### Actions

- 🌳 (1) Ajout de critères de réduction de consommation de carburant dans le processus d'inspection des véhicules (ex.: vérification mensuelle de la pression des pneus).
- 🌳 (2) Évaluation de l'adoption d'une politique de vidéoconférence pour limiter les déplacements des employés dans le cadre de leurs fonctions.
- 🌳 (3) Réduction du nombre de patrouille en véhicule à combustibles fossiles sur le territoire de la ville.
- 🌳 (4) Changement des véhicules pour des véhicules écoénergétiques ou électriques.

## Objectif 2 : Réduire les émissions dues à la consommation énergétique des bâtiments et installations municipales



Secteur

Corporatif



Catégorie

Bâtiments municipaux et autres installations



Réductions d'émissions de GES annuelles

**81** tCO<sub>2</sub>éq



Investissement (2020-2030)

1 110 000 \$



Économies annuelles (\$/an)

- 166 \$



### Actions

- 🌳 (5) Installation de chaudières électriques pour remplacer des chaudières aux combustibles fossiles.
- 🌳 (6) Élimination du mazout comme source d'énergie dans tous les bâtiments municipaux.
- 🌳 (7) Remplacement des fenêtres de certains bâtiments.
- 🌳 (8) Mise à jour des équipements de chauffage et amélioration de l'entretien de ceux-ci.
- 🌳 (9) Amélioration de l'isolation et l'étanchéité des bâtiments.
- 🌳 (10) Optimisation de l'éclairage des bâtiments.
- 🌳 (11) Verdissage des bâtiments des travaux publics

### Objectif 3 : Réduire les émissions dues à la consommation d'eau



Secteur

Corporatif



Catégorie

Usine d'épuration



Réductions d'émissions de GES  
annuelles

**0,25** tCO<sub>2</sub>éq



Investissement (2020-2030)

1 360 000 \$



Économies annuelles (\$/an)

7 389 \$



#### Actions

- 🌳 (12) Installation d'équipements économes en eau dans les bâtiments municipaux qui n'en ont pas encore.
- 🌳 (13) Sensibilisation à la réduction de consommation d'eau potable.
- 🌳 (14) Séparation des réseaux d'égouts pluviale et sanitaire pour une partie du réseau.
- 🌳 (15) Mise en place du programme d'économie d'eau potable (PEEP) (mis en place dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable).
- 🌳 (16) Poursuite du programme de détection et de réparation des fuites sur le réseau de distribution d'eau potable.
- 🌳 (17) Adoption d'une politique interne dans le but de favoriser l'utilisation de plantes couvre-sols dans les aménagements paysagers et floraux demandant peu d'entretien.
- 🌳 (18) Évaluation de la performance des équipements de traitement des eaux et établir une liste de mesures d'optimisation.
- 🌳 (19) Distribution ou rabais sur les pommeaux de douches à faible débit ou économiseurs d'eau pour les toilettes.

## Objectif 4 : Réduire la quantité de matières résiduelles générées par la ville



Secteur

Corporatif



Catégorie

Autres catégories



Réductions d'émissions de GES  
annuelles

1,4 tCO<sub>2</sub>éq



Investissement (2020-2030)

261 000 \$



Économies annuelles (\$/an)

1 143 \$



### Actions

- ☛ (20) Promotion de la réduction de papier auprès des employés par le biais d'affiches et autres moyens de communication).
- ☛ (21) Réutilisation de l'asphalte endommagée dans le processus de fabrication directement sur le chantier de route.
- ☛ (22) Mise en place d'une politique d'achat et d'approvisionnement favorisant les achats équitables et écoresponsables (en plus de leur efficacité énergétique et leur production de GES) - intégré aux appels d'offres.

## Objectif 5 : Réduire les émissions issues de l'usage de voitures



Secteur

Collectivité



Catégorie

Transport collectivité



Réductions d'émissions de GES  
annuelles

**6 266** tCO<sub>2</sub>éq



Investissement (2020-2030)

232 500 \$



Économies annuelles (\$/an)

2 684 699 \$



### Actions

- 🌳 (23) Promotion de l'installation de bornes de recharge électrique pour tous les types de nouvelles constructions ou lors de rénovations majeures.
- 🌳 (24) Promotion de la mise au rencart des vieux véhicules.
- 🌳 (25) Poursuite de l'installation de bornes électriques selon la démographie.
- 🌳 (26) Mise en place d'un règlement de zonage rendant obligatoire l'aménagement de stationnements à vélos pour les nouvelles constructions commerciales, industrielles et institutionnelles.
- 🌳 (27) Promotion des déplacements actifs chez les enfants et leurs parents sur le trajet domicile-école-travail-loisir (Trottibus; à pied, à vélo, ville active; etc.)
- 🌳 (28) Promotion de l'utilisation du vélo auprès des employés municipaux.
- 🌳 (29) Développement du réseau cyclable de manière à relier les différents pôles d'activité et à assurer sa continuité en complémentarité avec le transport collectif.
- 🌳 (30) Favorisation de la prise en compte des enjeux de mobilité durable dans les aménagements et projets d'infrastructures.
- 🌳 (31) Évaluation des différents incitatifs possible pour concentrer les développements dans la zone centrale.
- 🌳 (32) Intégration d'objectifs de densification urbaine à l'intérieur du plan d'urbanisme, favoriser la densification urbaine et commerciale en limitant l'étalement urbain.
- 🌳 (33) Révision de la réglementation d'urbanisme dans une optique de développement durable pour tous les secteurs (résidentiel, industriel, commercial et institutionnel).

## Objectif 6 : Améliorer le système de transport collectif



Secteur

Collectivité



Catégorie

Transport collectivité



Réductions d'émissions de GES  
annuelles

**774** tCO<sub>2</sub>éq



Investissement (2020-2030)

605 000 \$



Économies annuelles (\$/an)

312 987 \$



### Actions

- 🌱 (34) Concertation avec EXO pour l'optimisation de l'offre et la qualité de service du transport en commun (révision de la desserte interne, fréquence, conditions d'attentes, information pour voyageurs, etc.)
- 🌱 (35) Promotion du co-voiturage par la promotion des ressources existantes (ex: stationnement incitatif) et de plateformes web comme Netlift.
- 🌱 (36) Mise en place d'un stationnement incitatif pour favoriser le covoiturage.
- 🌱 (37) Officialisation des stationnements de covoiturage pour les stationnements de grandes superficies
- 🌱 (38) Modification du règlement sur le zonage afin de rendre obligatoire la mise en place d'un Plan de gestion des déplacements pour les entreprises de 100 cases et plus.
- 🌱 (39) Soutien à la mise en place d'un programme pour covoiturage (vignette de stationnement gratuit, plateforme de covoiturage, etc.)



## Objectif 7 : Diminuer la consommation énergétique des bâtiments de la collectivité (résidentiel)

	Secteur	Collectivité
	Catégorie	Résidentiel
	Réductions d'émissions de GES annuelles	32 tCO <sub>2</sub> éq
	Investissement (2020-2030)	80 000 \$
	Économies annuelles (\$/an)	54 943 \$



### Actions

- 🌿 (40) Suivi annuel et publication du bilan énergétique de la communauté comme outil de sensibilisation.
- 🌿 (41) Sensibilisation pour favoriser les chauffe-piscines solaires et l'utilisation de toile solaire.
- 🌿 (42) Promotion des programmes d'économie d'énergie en vigueur.
- 🌿 (43) Évaluation de la pertinence de mise en place d'une subvention pour les rénovations écoénergétiques (comprenant la conversion des systèmes d'énergie fossile) et advenant des résultats positifs, en mettre une en place.
- 🌿 (44) Modification de la réglementation pour favoriser les toits végétalisés ou à haute réflectance.

## Objectif 8 : Diminuer la consommation énergétique des bâtiments de la collectivité (commercial et institutionnel)



Secteur

Collectivité



Catégorie

Commercial et institutionnel



Réductions d'émissions de GES  
annuelles

**72** tCO<sub>2</sub>éq



Investissement (2020-2030)

25 000 \$



Économies annuelles (\$/an)

11 287 \$



### Actions

- 🌱 (45) Établissement d'un diagnostic des institutions, commerces et industries qui utilisent le mazout comme source d'énergie.

## Objectif 9 : Diminuer la consommation énergétique des bâtiments de la collectivité (industriel)



Secteur

Collectivité



Catégorie

Industriel



Réductions d'émissions de GES  
annuelles

**82 699** tCO<sub>2</sub>éq



Investissement (2020-2030)

25 000 \$



Économies annuelles (\$/an)

5 748 069 \$



### Actions

- 🌿 (46) Établissement d'un diagnostic des institutions, commerces et industries qui utilisent le mazout comme source d'énergie.

## Objectif 10 : Encourager des pratiques respectueuses de l'environnement



Secteur

Collectivité



Catégorie

Autres catégories



Réductions d'émissions de GES  
annuelles

**78** tCO<sub>2</sub>éq



Investissement (2020-2030)

35 000 \$



Économies annuelles (\$/an)

N/A



### Actions

- 🌱 (47) Sensibilisation ou encouragement à la mise au rencart des moteurs 2 temps.
- 🌱 (48) Sensibilisation des commerces pour qu'ils offrent la reprise des vieux équipements, des boîtes / emballages, etc. ou que ceux-ci soient acheminés à un organisme local.
- 🌱 (49) Sensibilisation et promotion de l'agriculture urbaine et de proximité auprès de la population.

## MRC 5 : Encourager, par le biais de subventions et de sensibilisation, les initiatives de réduction des GES auprès des citoyens



Secteur

Collectivité



Catégorie

Autres catégories



Réductions d'émissions de GES  
annuelles

**77,9** tCO<sub>2</sub>éq



Investissement (2020-2030)

N/A



Économies annuelles (\$/an)

- \$



### Actions

- 🌱 (MRC 16) Soutien aux entreprises locales offrant des solutions ou services de réductions GES.
- 🌱 (MRC 17) Développement un programme qui promeut la lutte contre les changements climatiques au sein des employés des ICI.
- 🌱 (MRC 18) Organisation de conférences grand public sur le thème des changements climatiques (impacts, adaptation, atténuation).
- 🌱 (MRC 19) Sensibilisation de la collectivité à l'herbicyclage.
- 🌱 (MRC 20) Promotion des points de valorisation sur le territoire lors de la délivrance des permis de construction.

## **MRC 6 :** Promouvoir un programme inspiré de l'ancien programme «Changez d'air»



Secteur

Collectivité



Catégorie

Résidentiel



Réductions d'émissions de GES  
annuelles

**33,1** tCO<sub>2</sub>éq



Investissement (2020-2030)

N/A



Économies annuelles (\$/an)

- \$



### **Actions**

- 🌿 (MRC 21) Promotion d'un programme de remplacement de vieux foyers du gouvernement québécois inspiré de l'ancien programme « Changez d'air ».

## MRC 8 : Promouvoir la réduction et le tri des matières résiduelles à plus grande échelle



Secteur

Collectivité



Catégorie

Matières résiduelles



Réductions d'émissions de GES annuelles

61,9 tCO<sub>2</sub>éq



Investissement (2020-2030)

N/A



Économies annuelles (\$/an)

33 420 \$



### Actions








- 🌱 (MRC 25) Offre d'ateliers de formation et promotion de la collecte des matières organiques.
- 🌱 (MRC 26) Formation en milieu scolaire au principe des 3RV (réduction-réemploi-recyclage-valorisation).
- 🌱 (MRC 27) Règlementation ou sensibilisation des restaurants à minimiser leurs déchets et gaspillage (dons, transformation, valorisation comme nourriture animale, etc.)
- 🌱 (MRC 28) Mise en place des camps Zéro Déchet à l'ensemble des camps de jour.
- 🌱 (MRC 29) Offre de bacs de récupération pour les matières recyclables et compostables aux établissements scolaires volontaires.
- 🌱 (MRC 30) Intégration de la collecte des matières recyclables et organiques dans plus d'industries, de commerces et d'institutions.
- 🌱 (MRC 31) Installation de réceptacles bipartites pour déchets et matières recyclables dans les espaces publics.
- 🌱 (MRC 32) Élaboration d'une certification pour des événements écoresponsables tenus sur le territoire et offre d'une subvention incitative aux organisateurs externes y adhérent.

## MRC 9 : Mettre en place des mesures de sensibilisation aux émissions de GES dues à la combustion de carburant

	<b>Secteur</b>	Collectivité
	<b>Catégorie</b>	Transport collectivité
	<b>Réductions d'émissions de GES annuelles</b>	<b>137,5</b> tCO <sub>2</sub> éq
	<b>Investissement (2020-2030)</b>	N/A
	<b>Économies annuelles pour les citoyens (\$/an)</b>	73 000 \$



### Actions

-  (MRC 33) Adoption d'une réglementation contre la marche au ralenti.
-  (MRC 34) Relancement de l'application et de la sensibilisation du règlement "moteur au ralenti" à proximité des écoles et des garderies.
-  (MRC 35) Offre d'une formation en écoconduite gratuite à la population.
-  (MRC 36) Promotion de la journée sans voiture et du "park(ing) day".
-  (MRC 37) Offre d'une subvention d'un maximum de 150\$ pour l'achat d'une tondeuse sans carburant (jusqu'à concurrence de 100% du prix d'achat de la tondeuse).
-  (MRC 38) Mise en place d'un véhicule en autopartage (camionnette électrique), ainsi qu'une remorque en autopartage.
-  (MRC 39) Mise en place d'une politique de télétravail pour les employés de la MRC.



## 6 Actions de compensation

En plus des actions de réductions d'émissions de GES, la Ville de Contrecoeur a souhaité identifier des actions qui pourraient optimiser la captation du carbone. L'objectif suivant présente les actions de compensation GES.

**MRC 00 : Mettre en place des stratégies de verdissement du territoire**

	<b>Secteur</b>	Collectivité
	<b>Catégorie</b>	Autres catégories
	<b>Réductions d'émissions de GES annuelles</b>	<b>159,1</b> tCO <sub>2</sub> éq
	<b>Investissement (2020-2030)</b>	N/A
	<b>Économies annuelles (\$/an)</b>	- \$



**Actions**

-  (MRC 40) Plantation d'arbres.
-  (MRC 41) Organisation d'une campagne de don d'arbres dans le cadre de la journée de la biodiversité.
-  (MRC 42) Encouragement au verdissement du centre-ville par la distribution gratuite d'arbres.
-  (MRC 43) Support ou subvention pour la plantation d'arbres et arbustes sur les bandes riveraines, les terrains sujets à érosion ou dans les nouveaux développements.
-  (MRC 44) Augmentation de la superficie d'aires protégées du territoire.

## 7 Synthèse des coûts-bénéfices

Le tableau suivant présente le résumé des coûts-bénéfices issus de la mise en œuvre de chaque action. Au niveau corporatif, les investissements se rapportent aux coûts pour la Ville de Contrecoeur et les économies représentent les bénéfices financiers pour la Ville. Au niveau collectif, les investissements sont également les sommes à déboursier par la Ville, toutefois, les économies représentent les bénéfices totaux pour l'ensemble des citoyens de la Ville de Contrecoeur.

Les investissements ont été estimés par la Ville de Contrecoeur en fonction des informations disponibles lors de la réalisation du plan d'action. Les économies ont été estimées en fonction de la diminution de la consommation d'énergie ou de carburant suite à la mise en œuvre de la plupart des actions. Pour les autres, les économies proviennent de la diminution de la consommation de produits ou des redevances.

**Tableau 5: Sommaire des coûts-bénéfices pour chacune des actions**

		Secteur	Catégorie	Investissements	Économies annuelles
<b>Secteur corporatif</b>					
Objectif 1	Réduire la consommation de carburant attribuable aux véhicules municipaux	Corporatif	Équipements motorisés municipaux	215 000 \$	11 069 \$
Objectif 2	Réduire les émissions dues à la consommation énergétique des bâtiments et installations municipales	Corporatif	Bâtiments municipaux et autres installations	1 110 000 \$	(166) \$
Objectif 3	Réduire les émissions dues à la consommation d'eau	Corporatif	Usine d'épuration	1 360 000 \$	7 389 \$
Objectif 4	Réduire la quantité de matières résiduelles générées par la ville	Corporatif	Autres Catégories	261 000 \$	1 143 \$
<b>Secteur de la collectivité</b>					
Objectif 5	Réduire les émissions issues de l'usage de voitures	Collectivité	Transport collectivité	232 500 \$	2 684 699 \$
Objectif 6	Améliorer le système de transport collectif	Collectivité	Transport collectivité	605 000 \$	312 987 \$
Objectif 7	Diminuer la consommation énergétique des bâtiments de la collectivité (résidentiel)	Collectivité	Résidentiel	80 000 \$	54 943 \$
Objectif 8	Diminuer la consommation énergétique des bâtiments de la collectivité (commercial et institutionnel)	Collectivité	Commercial et institutionnel	25 000 \$	11 287 \$
Objectif 9	Diminuer la consommation énergétique des bâtiments de la collectivité (industriel)	Collectivité	Industriel	25 000 \$	5 748 069 \$
Objectif 10	Encourager des pratiques respectueuses de l'environnement	Collectivité	Autres Catégories	35 000 \$	- \$
<b>Secteur de la collectivité (provenant de la MRC)</b>					
MRC5	Encourager, par le biais de subventions et de sensibilisation, les initiatives de réduction des GES auprès des citoyens	Collectivité	Autres Catégories	N/A	- \$

MRC6	Promouvoir un programme inspiré de l'ancien programme «Changez d'air»	Collectivité	Résidentiel	N/A	- \$
MRC8	Promouvoir la réduction et le tri des matières résiduelles à plus grande échelle	Collectivité	Matières résiduelles	N/A	33 420 \$
MRC9	Mettre en place des mesures de sensibilisation aux émissions de GES dues à la combustion de carburant	Collectivité	Transport collectivité	N/A	73 000 \$

Notes

- (1) Les économies présentées sont pour la ville de Contrecoeur à l'exception des objectifs 5 à 10, MRC5, MRC6 et MRC9 qui représentent des économies réalisées par les citoyens.  
(2) Les investissements des objectifs provenant de la MRC ne sont pas quantifiés ici puisqu'il ne s'agit pas d'investissements réalisés par la Ville.

Le tableau suivant présente le total des investissements et économies issues des actions de réduction d'émissions de GES.

**Tableau 6 : Sommaire des investissements et économies**

Secteur	Investissements	Économies annuelles pour les citoyens	Économies annuelles pour la Ville
Corporatif	2 946 000 \$	- \$	19 436 \$
Collectivité	1 002 500 \$	8 884 984 \$	33 420 \$
Total	3 948 500 \$	8 884 984 \$	52 856 \$

## 8 Mise en œuvre et suivi du plan d'action

La mise en œuvre du plan d'action sera réalisée selon la priorisation des actions établie par la Ville de Contrecoeur. Celle-ci pourra déterminer le niveau de priorisation des actions en tenant compte des éléments suivants :

- 🌳 Potentiel de réduction des émissions de GES
- 🌳 Investissement financier de la Ville
- 🌳 Ressources humaines
- 🌳 Échéancier de réalisation
- 🌳 Capacité de mise en œuvre

Lors de la mise à jour de l'inventaire, le suivi des réductions d'émissions de GES pourra être réalisé.

## 9 Conclusion

Le plan d'action a permis à la Ville de Contrecoeur de se fixer des objectifs réalistes et ambitieux afin d'atteindre son objectif de réduction des émissions de GES d'ici 2030, par rapport à 2019. Chaque objectif est supporté par plusieurs actions concrètes, qui seront mises en œuvre selon les critères de priorisation établis.

## Bibliographie

- CSA. (2006). ISO 14064-1:2006 - Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre. Première édition.
- GHG Protocol. (2003). *GHG Protocol guidance on uncertainty assessment in GHG inventories and calculating statistical parameter uncertainty*. Récupéré sur GHG Protocol: <http://www.ghgprotocol.org/sites/default/files/ghgp/ghg-uncertainty.pdf>
- GIEC. (2006). *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre*. Récupéré sur Intergovernmental Panel on Climate Change: <http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/index.html>
- GIEC. (2013). *Changements climatiques 2013 - Les éléments scientifiques - Résumé à l'intention des décideurs*. Récupéré sur Intergovernmental Panel on Climate Change: [https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg1/WG1AR5\\_SPM\\_brochure\\_fr.pdf](https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg1/WG1AR5_SPM_brochure_fr.pdf)
- Observatoire Grand Montréal (2019). *Portraits Territoriaux - Municipalité de Verchères*: [https://cmm.qc.ca/pdf/portraits/Portrait\\_59035.pdf](https://cmm.qc.ca/pdf/portraits/Portrait_59035.pdf)
- MDDEFP. (2012). *Guide d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre d'un organisme municipal*. Récupéré sur Programme Climat municipalités - Ministère du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/climat-municipalites/guide-inventaire-GES.pdf>
- Ressources naturelles Canada. (2017). *Tableau 1 : Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES par source d'énergie, Québec*. Récupéré sur Base de données complète sur la consommation d'énergie: [http://oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/tableaux\\_complets/liste.cfm](http://oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/tableaux_complets/liste.cfm)
- Ville de Contrecoeur. (2021). *Contrecoeur sur le fleuve* : <https://www.ville.contrecoeur.qc.ca/>
- WRI. (2014). *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories - An Accounting and Reporting Standard for Cities*. Récupéré sur World Resources Institute - Greenhouse Gas Protocol: <http://www.ghgprotocol.org/greenhouse-gas-protocol-accounting-reporting-standard-cities>